

FICHE TECHNIQUE

STAGE DE FORMATION A LA MOBILITE CONDUCTEURS DE TAXIS

L'arrêté du 11 août 2017 établit qu'un conducteur de taxi justifiant de deux ans d'activité et souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité. Ce stage est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé situé dans le département au sein duquel il souhaite poursuivre son activité

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Actualiser ses connaissances sur les conditions d'exercice de la profession de conducteur de taxi en Martinique.

CONDITIONS D'ENTREE

- être titulaire du CCPCT ou de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi ;
- être titulaire d'une carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi en cours de validité
- avoir une expérience professionnelle d'une durée minimale de deux ans à temps plein, ou à temps partiel pour une durée équivalente, en qualité de conducteur de taxi.

LE PUBLIC

Tout conducteur de taxi justifiant de deux ans d'activité et souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen.

NOMBRE DE CANDIDATS

La formation est ouverte pour 15 places. L'effectif minimum par groupe est de 10 participants.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'opère en complétant un formulaire qui est transmis par mail ou mis à disposition à l'accueil de l'espace formation de CMA FORMATION à quartier Laugier 97215 Rivière Salée

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée totale : 14heures

Durée des modules : 7 heures

Dates de déroulement

17 et 18 novembre 2025.

Modalités de financement

- Coût : 700,00 €

Eligible au



Lieu de déroulement

- **CMA FORMATION** Chambre des métiers et de l'artisanat de Martinique-.
- quartier Laugier- Rivière Salée.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Connaissance du territoire (7heures)

Module 2 : Réglementation locale (7 heures)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours collectifs, travaux en groupe et individuel – mise en pratique en groupe ou individuel sur PC.

METHODES PEDAGOGIQUES

La démarche pédagogique qui mise en œuvre est à la fois inductive et déductive, Elle s'appuie sur l'expérience et le vécu des stagiaires pour impulser une méthode active de co-construction des compétences et des savoirs nouveaux à acquérir. Les exercices pratiques et les mises en situation sont systématiques avec des cas concrets pour consolider les apports théoriques et conceptuels.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluations formatives

Tout au long de la formation, le formateur organisera des évaluations et des cas concrets pour vérifier le degré de maîtrise des différentes compétences, des savoirs et savoirs faire. Cela pourra se faire sous la forme de questionnaires et d'études de cas ou de mise en situation.

Evaluations sommatives

A la fin de chacun des modules de formation, une évaluation est conduite par le formateur à l'issue de laquelle il atteste ou non que les compétences correspondant à l'activité sont maîtrisées par les participants. Cela pourra se faire sous la forme d'auto-évaluation, de questionnaires et d'études de cas.

Bilan d'évaluation

1 bilan final permettant d'apprécier l'ensemble de la prestation de formation par les participants.

Clôture de la formation : Attestation du centre

OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Respect du règlement intérieur de l'organisme de formation.